

N°DELB-20250030

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23 Votants : 31 Absents : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Madame CRESSON

30 – Transition Écologique et Solidaire - Pacte Territorial France Rénov' Convention CLAH et demande de subvention

La marque France Rénov' est issue de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui institue le SPRH (Service Public pour la Rénovation de l'Habitat). Le service public associé est déployé depuis le 1er janvier 2022. Le service public SARE « France Rénov' » s'adresse aux propriétaires privés (occupants et bailleurs), aux syndicats de copropriétés et aux locataires.

Pour rappel, France Rénov' est cofinancé avec les collectivités territoriales. Son but, le maillage du territoire par des guichets chargés d'informer, d'orienter et de conseiller les ménages, mais aussi la mise en place d'accompagnateurs agréés et indépendants qui puissent accompagner les projets individuels.

Caux-Austreberthe s'est inscrit dans cette dynamique depuis 2021.

A partir de 2025, à la suite de la mise en place du Pacte Territorial France Réno lors du Conseil de Communauté du 27 novembre 2024, d'intensifier l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'Habitat privé en contractualisant avec SOLIHA en développant les missions suivantes :

1. CRÉER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

- La **mobilisation des ménages** qui regroupe les missions relatives à la sensibilisation, la communication et l'animation auprès des ménages du territoire et comprend notamment, de manière non exhaustive :
 - La création de temps fort de communication (camion itinérant, 3 ateliers « bien chez soi » avec un volet adaptation au vieillissement,
 - la visite d'une maison en cours de rénovation,
- La **mobilisation des publics prioritaires** qui regroupe des actions « d'aller vers » spécifiques au public en situation de précarité énergétique, de perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs et des copropriétés dégradées.
- La **mobilisation des professionnels** (professionnels du bâtiment, de l'urbanisme, de l'immobilier, du social...) qui comprend, les actions suivantes :
 - L'identification des professionnels qualifiés du territoire ;
 - La tenue d'un temps d'échange pour informer et sensibiliser les professionnels autour des enjeux de la rénovation de l'habitat

2. INFORMER, CONSEILLER ET ORIENTER LES MÉNAGES

Les informations, conseils et orientations délivrés seront assurés par les conseillers de SOLIHA, assurant des réponses neutres, gratuites et adaptés aux besoins des publics visés.

Les missions d'accompagnement doivent permettre d'apporter des réponses aux ménages sur les enjeux tant techniques que financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux :

- **Techniques** : les différents travaux de rénovation, notamment ceux adaptés aux spécificités du territoire (critères techniques, contraintes patrimoniales, avis sur les devis, etc.) ; l'organisation d'un projet de travaux, le réseau professionnel local et les signes de qualité existants,
- **Financiers** : les aides nationales et locales mobilisables pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour la réalisation de travaux, l'articulation entre les différentes aides existantes (rénovation énergétique, adaptation du logement, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé),
- **Juridiques** : les obligations du propriétaire en cas de vente ou mise en location (règles de décence, réalisation d'un DPE, etc.), les autorisations de travaux à obtenir et les démarches administratives pour leur obtention, la contractualisation avec les intervenants au programme de travaux, les démarches en copropriétés,
- **Sociaux** : définitions des ressources et de l'éligibilité aux dispositifs, nécessité de relogement temporaire ou définitif, organisation avec les France Services du territoire pour une aide administrative et numérique ;

Les missions d'accompagnement sont structurées en :

- **Mission d'information et d'orientation** vise à répondre aux premières interrogations du ménage, pouvant aboutir sur un conseil personnalisé ou une orientation vers une structure adaptée au besoin du ménage,
- **Mission de conseil personnalisé** a pour objectif d'apporter une information plus approfondie, adaptée et personnalisée à la situation et aux besoins du ménage. Les conseils sont neutres, qualitatifs et adaptés et se déroulera de la manière suivante :
 - Par téléphone, mail ou en présentiel, lors de(s) permanence(s) susmentionnée(s),
 - Un conseil personnalisé abordant tous les volets adaptés à la situation spécifique du ménage ou du syndicat de copropriétaires,
- **Mission de conseil renforcé** pourra être décidé de façon ponctuelle afin d'assurer un démarrage efficace d'un projet de travaux ne nécessitant pas obligatoirement un accompagnement. SOLIHA se rendra au domicile du ménage pour lui faciliter la prise en main de son projet.

Afin de réaliser ces missions, SOLIHA mettra en place pour la Collectivité :

- **Un standard téléphonique (02 35 63 81 43)** et mail partagé (*dossier@solihanormandie.fr*) permettant d'assurer une réponse continue les jours ouvrés (*du lundi au vendredi*)
- **2 permanences par mois d'une demi-journée (sauf août)** au siège de Caux-Austreberthe

Le coût 2025 de la prestation est de 27 480 HT/ 32 976 € TTC, inscrit au Budget Général.

L'ANAH subventionne la prestation sur la dépense Hors Taxe à hauteur de 50% soit 13 740 € dans le cadre d'une Convention PACTE TERRITORIAL – France RENOV' (PIG) sur 3 ans (2025, 2026, 2027). Cette convention doit être adoptée en commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH) en avril 2025.

La Région Normandie, quant à elle, subventionne le dispositif à hauteur de 20 % du montant HT dans le cadre de son Appel à candidature Conseil habitat et Energie, soit une subvention possible de 5 496 € HT sur simple transmission d'un courrier et de l'Appel à candidature renseigné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov » ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n°2024-34 du 9 octobre 2024, d'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov » ;

Vu le projet de convention PIG « Pacte territorial France Rénov » ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 février 2025 ;

Considérant la nécessité de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des habitants dans la rénovation énergétique et dans l'adaptation de leur logement en partenariat avec l'ANAH, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'approuver la convention cadre « PACTE TERRITORIAL – France RENOV' (PIG) » avec l'ANAH pour la mise en place du Pacte Territorial sur les volets 1 et 2 d'une durée de 3 ans (2025, 2026, 2027).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à répondre à l'Appel à candidature « Conseil Habitat et Energie » de la Région Normandie pour l'année 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tous documents afférents à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov'.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.